



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

Thierrens, le 19 novembre 2024

Convocation à la séance du Conseil communal

MERCREDI 11 DECEMBRE 2024 A 19H30

A la grande salle de Neyruz-sur-Moudon

Ordre du jour

1. Appel
2. Démission, assermentation et nomination
3. Approbation du PV de la séance du 03.10.2024 à Thierrens
4. Communications du Bureau
5. Préavis N° 08/2024 – Budget 2025
6. Préavis N° 09/2024 – Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud
7. Préavis N° 10/2024 – Vente de la parcelle n° 98 à Thierrens
8. Rapports des délégués aux diverses Associations
9. Communications de la Municipalité
10. Divers

Les membres du Conseil ne pouvant être présents à la séance sont tenus de s'excuser dans les meilleurs délais (24h à l'avance) auprès de :

Président 079 833 14 13 - conseil@montanaire.ch

Secrétaire 079 768 89 08 - secretaireconseil@montanaire.ch

Nous vous rappelons que selon le Règlement du Conseil communal de Montanaire, chaque membre du Conseil est tenu de se rendre à l'assemblée, lorsqu'il est régulièrement convoqué.

Les préavis municipaux, les rapports ainsi que le procès-verbal de la séance précédente sont téléchargeables sur le site sécurisé de Montanaire. Le nouveau mot de passe confidentiel pour y accéder est : **ConseilMontanaire9965**

Pour le Conseil communal

Le Président

Frédéric Perrin



La Secrétaire

Marjorie Franzini

Les séances du Conseil communal sont ouvertes au public.